

Pursuant to Standing Order 83(2), at the request of Mr. McDermid, an Order of the Day was designated for the consideration of the Ways and Means motion, notice of which was laid upon the Table earlier this day.

GOVERNMENT ORDERS

The Order being read for the second reading and reference to Legislative Committee E of Bill C-5, An Act to amend the Aeronautics Act and to amend An Act to amend the Aeronautics Act;

Mrs. Martin (Lincoln) for Mr. Corbeil, seconded by Mr. Epp, moved,—That the Bill be now read a second time and referred to Legislative Committee E.

And debate arising thereon;

Pursuant to Standing Order 73(3)(b), Mrs. Martin (Lincoln) for Mr. Corbeil, seconded by Mr. Epp, moved,—That Bill C-5, An Act to amend the Aeronautics Act and to amend An Act to amend the Aeronautics Act, be referred, after second reading, to the Standing Committee on Transport.

And fewer than five Members having risen to object, the motion was deemed adopted, pursuant to Standing Order 73(3)(b).

Debate was resumed on the motion of Mr. Corbeil, seconded by Mr. Epp,—That Bill C-5, An Act to amend the Aeronautics Act and to amend An Act to amend the Aeronautics Act, be now read a second time and referred to the Standing Committee on Transport.

And debate continuing;

Mr. Bouchard (Roberval), a Minister of the Crown, from his place in the House, gave notice, pursuant to Standing Order 57, that at the next sitting of the House, immediately before the reading of the Order of the Day for resuming debate on the motion, and on any amendments thereto, of the Leader of the Government in the House of Commons, relating to the reinstatement of certain Bills introduced in the Second Session of the 34th Parliament (Government Business No. 1), a motion that the debate not be further adjourned would be proposed.

Debate was resumed on the motion of Mr. Corbeil, seconded by Mr. Epp,—That Bill C-5, An Act to amend the Aeronautics Act and to amend An Act to amend the Aeronautics Act, be now read a second time and referred to the Standing Committee on Transport.

After further debate, the question being put on the motion, it was agreed to.

Accordingly, the Bill was read the second time and referred to the Standing Committee on Transport.

Conformément à l'article 83(2) du Règlement, à la demande de M. McDermid, un ordre du jour est désigné pour l'étude de la motion des voies et moyens, dont avis a été déposé sur le Bureau, plus tôt aujourd'hui.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité législatif E du projet de loi C-5, Loi modifiant la Loi sur l'aéronautique et la Loi modifiant la Loi sur l'aéronautique.

M^{me} Martin (Lincoln), au nom de M. Corbeil, appuyée par M. Epp, propose,—Que ce projet de loi soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé au Comité législatif E.

Il s'élève un débat.

Conformément à l'article 73(3)(b) du Règlement, M^{me} Martin (Lincoln), au nom de M. Corbeil, appuyée par M. Epp, propose,—Que le projet de loi C-5, Loi modifiant la Loi sur l'aéronautique et la Loi modifiant la Loi sur l'aéronautique, soit renvoyé, après la deuxième lecture, au Comité permanent des transports.

Et moins de cinq députés s'étant levés pour s'y opposer, la motion est réputée adoptée, conformément à l'article 73(3)(b) du Règlement.

Le débat reprend sur la motion de M. Corbeil, appuyée par M. Epp,—Que le projet de loi C-5, Loi modifiant la Loi sur l'aéronautique et la Loi modifiant la Loi sur l'aéronautique, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé au Comité permanent des transports.

Le débat se poursuit.

De son siège à la Chambre, M. Bouchard (Roberval), ministre de la Couronne, donne avis, conformément à l'article 57 du Règlement, qu'à la prochaine séance de la Chambre, immédiatement avant l'appel de l'ordre du jour portant reprise du débat sur la motion du Leader du gouvernement à la Chambre, visant à rétablir certains projets de loi présentés au cours de la deuxième session de la trente-quatrième Législature (Affaire émanant du gouvernement n° 1), et sur tout amendement y afférent, une motion sera proposée pour que le débat ne soit plus ajourné.

Le débat reprend sur la motion de M. Corbeil, appuyé par M. Epp,—Que le projet de loi C-5, Loi modifiant la Loi sur l'aéronautique et la Loi modifiant la Loi sur l'aéronautique, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé au Comité permanent des transports.

Après plus ample débat, cette motion, mise aux voix est agréée.

En conséquence, le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé au Comité permanent des transports.